

MAIRIE
D'AUBRY-DU-HAINAUT
59494

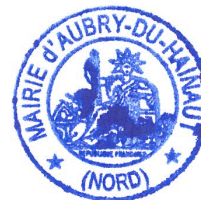
Tél. : 03 27 28 13 81 - Fax. : 03 27 28 13 82

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE BUVETTE

Je soussigné, Raymond ZINGRAFF, Maire de la Commune d'AUBRY-DU-HAINAUT,
Vu la demande présentée le 04 août 2022 ;
Vu l'article 3334-2 du Code de la Santé Publique ;
AUTORISE Monsieur Hervé POTTIER, Président de l'Association Étoile Cycliste Aubry du Hainaut, à ouvrir un débit de boissons de catégorie 1 à 3 à consommer rue des Épis, de l'Épeautre, du Moulin et Pasteur, le Dimanche 28 Août 2022 de 05h00 à 20h00, à l'occasion de leur « Brocante », à charge par celui-ci de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

Fait à Aubry-du-Hainaut, le 04 août 2022

Le Maire,



R. ZINGRAFF

Signé le 04 août 2022
Transmis en préfecture le 05 août 2022